Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_74-DE

Transmis en Préfecture le 09 juillet 2026

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-74 du 08.07.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 03 juillet 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées : Madame Christine ROBERT (Pouvoir donné à Chrystel LOMBARD), Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON et Madame Solène LE MOUEL (Pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ).

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

FIABILISATION DES ÉVALUATIONS FONCIERES DES LOCAUX D'HABITATION

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) assure le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases servant au calcul des impôts locaux. La valeur locative cadastrale constitue un élément essentiel de la fiscalité locale puisqu'elle sert notamment de base de calcul :

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_74-DE

- Des taxes annexes (ordures ménagères) ;
- De la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- De la taxe sur les logements vacances

Les éléments de confort des logements (eau, électricité, chauffage, sanitaires, etc. participent à la détermination de cette valeur locative.

Dans le cadre d'une opération nationale de fiabilisation la DGFIP propose de mettre à jour automatiquement les évaluations foncières des maisons et appartements ces catégories 1 à 6 pour lesquels certains éléments de conforts essentiels n'auraient pas été recensés.
La mise en œuvre de cette opération nécessité l'accord de la commune et donnera lieu à une formalisation.

Les nouveaux éléments seraient intégrés aux bases de fiscalité directe local à compter de l'année 2027.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre de service de la DGFIP relatif à la fiabilisation des évaluations foncières ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 08 juillet 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260708-2026_74-DE

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Bernard COSPÉREC **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 09 juillet 2026
Transmis en Préfecture le 09 juillet 2026